

**SITE en VAL DE NOYE**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Séance du comité syndical du 11 janvier 2025**

n° 2025-01-11-06

**Date de la convocation**

06/01/2025

Convoqués : 22 (12  
titulaires + 10 suppléants)

Présents : 10

Représentés : 1

Absents : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le onze janvier à dix heures, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de Vincent DAINE, Président

**Étaient présents** : Vincent DAINE, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Céline TAMPIGNY, Cédric BOQUET, Laurine COTEL, Fabien LESIEUR, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR.

**Étaient représentés** : Edith DELBEY

**Étaient absents excusés** : Annie COCHET, Gaëlle PROISY.

**Étaient absents non excusés** : Gautier TOURNIQUET, Martial VAN HOOREBEKE, Richard BENOIT, Pascale GIRARD, Catherine WANTIEZ, Aurore PREVAL, Annabelle RATIER, Delphine SKRZYNSKI, Ludovic HERVY

Monsieur Cédric BOQUET est désigné secrétaire de séance.

L'article 205 de la loi de finances 2024 oblige les communes à adopter, au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur le Président rappelle que le SITE EN VAL DE NOYE s'est porté volontaire pour adhérer à ce dispositif dès l'exercice 2024.

Lors de sa séance du 15 mars 2018, le Comité Syndical a autorisé le SITE EN VAL DE NOYE à conventionner avec les services de l'Etat afin d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de ses actes soumis au contrôle de légalité, y compris budgétaires.

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de compléter de cette convention par un avenant, afin de prendre en compte les modalités particulières qui s'attachent à la transmission des actes budgétaires dans le cadre de la généralisation du CFU.

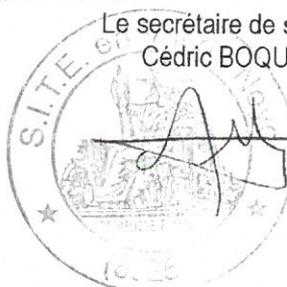
**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Cédric BOQUET



Le Président  
Vincent DAINE

**OBJET :****ADMINISTRATION****GÉNÉRALE**

.

**Avenant à la  
convention pour la  
transmission  
électronique des actes  
soumis au contrôle de  
légalité**

Cette délibération annule  
la délibération  
n°2024-12-16-07 prise  
le 16/12/24